

PROCHE,  
ACTIF,  
humain !

**SNAP**



**CSE**

Auvergne  
Rhône-Alpes

## RÉUNION DU 24 AVRIL 2025

### VOS ELUS CSE

#### Employés

Jean-Louis MURAT  
Delphine RICCI  
Pascal BANNWARTH  
Nina ZORINE  
Sihem NAGOUSI  
Adeline SOUCHON  
Mathieu MALMENAIDE  
Asia LOUNIS  
Werner ROMAN  
Elisabett DA SILVA  
Fatiha BEKADDAR

#### Agents de maîtrise Techniciens

Laurent MERIQUE  
Fatima CHIKHAOU  
Sylvain BRUGIROUX  
Stéphanie VILLEMIN  
Pascal DAMBROSIO  
Muriel SALOMON GAGNAIRE  
Sihem SOUKI  
Sébastien VACHER  
Virginie FABRE  
Benoît LUCHEZ-GAUVIN  
Touria BEN MENNI  
Patrice MEGOZ  
Marie-Pierre GARRY

#### Cadres

Isabelle DE OLIVEIRA  
Christian BEC

### REPRESENTANT SYNDICAL SNAP

Hicham JAKIR

### VOTRE DELEGUE REGIONAL

Sylvain BRUGIROUX

Le Comité Social et Économique ordinaire Auvergne Rhône-Alpes s'est tenu le 24 avril, dans un contexte particulier. La Direction ayant refusé l'ensemble des points demandés par les élus en amont de la négociation de l'ordre du jour, à la demande unanime des syndicats présents au Comité Social et Économique, la Secrétaire du CSE n'a pas signé l'ordre du jour du CSE du 24 avril.

Cette situation de blocage, inédite dans la région depuis l'instauration d Comité Social et Économique en 2019, a entraîné que la Direction a présenté un ordre du jour « non négocié » ne comportant que les points obligatoires, à savoir l'approbation du procès-verbal du dernier CSE, la présentation des comptes annuels 2024 du CSE ARA et les réclamations individuelles et collectives.

Les sujets initialement prévus à l'ordre du jour, dont certains auront un impact majeur sur le futur quotidien des agents de France Travail n'ont pas été traités en instance, ne permettant pas aux élus de poser leurs questions :

- ✓ Information sur la démarche efficience : levier 1 ;
- ✓ L'accueil rénové dans les agences (aménagement des zones d'accueil) ;
- ✓ CVM employeurs ;
- ✓ Avenir pro, rapport d'évaluation ;
- ✓ Enseignements de l'expérimentation sur les nouvelles Modalités de Suivi et d'Accompagnement.

Les Organisations Syndicales présentes au CSE restent unies et mobilisées pour un dialogue social constructif dans l'intérêt des agents.

**SNAP** Le **SNAP** souhaite que la non-signature de l'ordre du jour serve d'alerte et permette d'obtenir un dialogue social de qualité dans l'intérêt des agents que nous représentons au Comité Social et Économique.

La négociation de l'ordre du jour doit permettre un équilibre pour étudier les points proposés par la direction et ceux proposés par les organisations syndicales.

Nous avons été privés d'échanges sur des points importants comme la démarche d'efficience, le retour d'expérience concernant les MSA qui va fortement impacter les collègues, ainsi que l'accueil rénové dans les agences, le **SNAP** souhaite que ces points fassent l'objet d'un point à l'occasion du prochain CSE.

Vous pourrez retrouver l'analyse du **SNAP** sur les sujets non présentés faute de signature de l'ordre du jour dans la communication à la suite de la présentation lors du **CSEC des 9 et 10 avril 2025**.

Le Directeur Régional Adjoint à la Performance Sociale a annoncé que désormais l'ordre du jour serait négocié sans la présence du secrétaire adjoint « tournant », puisque ce n'est pas imposé par le code du travail.

### PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS 2024 DU CSE ARA

La présentation des comptes annuels du CSE du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, s'est fait en présence du cabinet d'expert-comptable.

Le budget Activités Sociales et Culturelles présente un bénéfice pour l'année 2024 qui sera affecté aux réserves.

Le résultat du budget de fonctionnement (fonds AEP) présente un déficit sur l'année 2024, lié à la formation des élus en ce début de mandature, mais les réserves restent largement excédentaires.

En conclusion, le cabinet d'expert-comptable a indiqué que le bilan est très sain et n'appelle pas de remarques complémentaires. Ces comptes feront l'objets d'un vote à l'occasion du prochain CSE.

### RÉCLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Les aléas des transports en communs posent régulièrement des problèmes pour se rendre en formation au campus. Dans le cas d'agents éloignés, ces temps de déplacement deviennent conséquents en raison des retards des trains, ce qui augmente la fatigue et complique l'équilibre vie privée / vie professionnelle. Malgré la présentation de justificatifs de retard, il n'y a pas forcément de prise en compte par les ELD, malgré un retard réel.

La Direction répond que la note déplacements régional prévoit la possibilité de demander un hébergement la veille dans certaines conditions pour limiter ces aléas le jour de la formation. Les agents doivent faire remonter les situations exceptionnelles qu'ils pourraient rencontrer.

**SNAP** Pour le **SNAP**, dans la mesure où l'utilisation des transports en communs est imposée par la note déplacements, le temps de trajet doit prendre en compte ces retards.

**SNAP**

PROCHE, ACTIF, humain !

Syndicat **NA**tional du **P**ersonnel de France Travail

**REGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES**

Cliquez ici pour adhérer au SNAP

[syndicat.snap-ara@francetravail.fr](mailto:syndicat.snap-ara@francetravail.fr) [www.snap-francetravail.fr](http://www.snap-francetravail.fr)